



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2025-20/V**  
**PORTANT réglementation de la circulation Rue Horst Dassler**

**Le Maire de la Commune de DETTWILLER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Pénal,  
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),  
VU la demande de Monsieur HAAS Jean-Philippe, représentant l'entreprise SOBECA de Hochfelden (67270) reçue en mairie le 11 avril 2025, concernant des travaux gaz au n°1 Rue Horst Dassler,

**CONSIDERANT** que les travaux gaz au n°1 Rue Horst Dassler, prévus du 14 au 25 avril 2025 nécessitent une réglementation particulière de la circulation,

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité publique il y a lieu de prendre des mesures,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Chaussée rétrécie**

La chaussée sera rétrécie à hauteur du n°1 rue Horst Dassler du 14 avril 2025 de 7h00 au 25 avril 2025 à 18h00.

La vitesse est limitée à 30 km/h.

**Article 2 : Circulation des piétons**

Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

**Article 3 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier**

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

**Article 4 : Pose de la signalisation**

La signalisation sécurisant le chantier sera mise en place et enlevée par l'entreprise SOBECA de Hochfelden.

**Article 5** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à l'entreprise SOBECA de Hochfelden
- au service technique de la Commune
- inscrite au registre des arrêtés
- affichée en mairie
- mise en ligne



Fait à Dettwiller, le 11 avril 2025  
Le Maire, Pascal BOEHM